

RÈGLEMENT 01-277-37

RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT D'URBANISME DE
L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-
MONT-ROYAL CONCERNANT LES
IMMEUBLES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

ATTENDU l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

À la séance du 1^{er} octobre 2007, le conseil décrète :

- 1.** L'annexe A du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) est modifiée par le remplacement du plan intitulé « IMMEUBLES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ET SECTEURS SIGNIFICATIFS » par le plan joint comme annexe A au présent règlement et intitulé « IMMEUBLES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ET SECTEURS SIGNIFICATIFS ».
- 2.** L'annexe B de ce règlement est remplacée par les tableaux joints comme annexe B au présent règlement et intitulés « TABLEAUX DES CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES PAR UNITÉ DE PAYSAGE ».

ANNEXE A
PLAN « IMMEUBLES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ET SECTEURS SIGNIFICATIFS »

ANNEXE B
TABLEAUX DES CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES PAR UNITÉ DE
PAYSAGE

CERTIFICAT

DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION

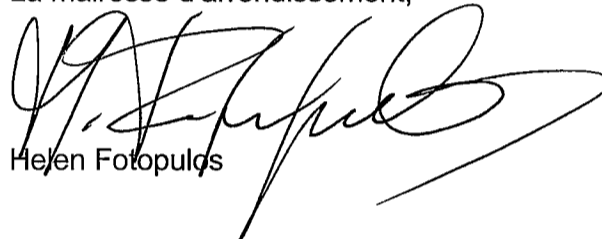
Avis de motion	4 septembre 2007
Résolution d'adoption	1 ^{er} octobre 2007
Certificat de conformité	31 octobre 2007
Publication complétée	9 novembre 2007
Entrée en vigueur	31 octobre 2007

Le secrétaire d'arrondissement,



Marc Chiasson

La mairesse d'arrondissement,



Helen Fotopulos